

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 50120 Numéro SIREN : 448 114 926 Nom ou dénomination : A-DEQUA CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2024 sous le numéro de dépôt 517

24/517
Certifié conforme
le 28/12/23

Imprimé 2065 du 18/05/2023

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
			Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes
			Déclaration néante
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		C.Cial. de la Butte Montceau - Lot N° 50 Magasin Photo Images-Art STUDIO	
adresse du siège social		77210 AVON France	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie		adequa.pro@gmail.com	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		Photographe	
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :

Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément	
Visa : CGA		Viseur conventionné	

Imprimé 2065 du 18/05/2023

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15 %			
Déficit			0
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme au taux de 19%			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	
			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	
			Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs	
			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			

Imprimé 2065BIS du 18/05/2023

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.	
- Payées par la société elle-même	(a)
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)
	(f)
	(g)
	(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8
Mr BIAU Jean-Philippe Gérant 65 Grande Rue 77130 Varennes sur Seine France	99	2022	0				
Indivision BIAU Mandataire indivision 65 Grande Rue 77130 Varennes sur Seine France	1	2022	0				

K DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLIT imposées à		0%	15%
MVLIT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLIT imputée sur les PVLIT de l'exercice			

M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Imprimé 2033A du 18/05/2023

Annexe 2033A du 10/03/2023

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF		Exercice clos en N			
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012	
	Autres	014		016	
Immobilisations corporelles		028	53 401	030	49 223
Immobilisations financières (1)		040		042	
Total I (5)		044	53 401	048	49 223
Actif circulant					
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	214	052	214
	Marchandises	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	3 050	070	3 050
	Autres (3)	072		074	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084	1 656	086	1 656
Charges constatées d'avance		092		094	
Total II		096	4 920	098	4 920
Total général (I + II)		110	58 321	112	49 223
PASSIF					Exercice N NET
Capitaux propres					
Capital social ou individuel					120
Écarts de réévaluation					124
Réserve légale					126
Réserves réglementées					130
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants					131
Report à nouveau					134
Résultat de l'exercice					136
Subventions d'investissement					137
Provisions réglementées					140
Total I					142
Provisions pour risques et charges					Total II
Dettes (4)					
Emprunts et dettes assimilées					156
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164
Fournisseurs et comptes rattachés					166
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169
Produits constatés d'avance					174
Total III					176
Total général (I + II + III)					180
Renvois					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an
					195

(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 18/05/2023

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218		35 599	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230		5 236	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		40 835	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236		178	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	30 169	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243	856	)	244	856	
Rémunérations du personnel						250			
Charges sociales						252		11 284	
Dotations aux amortissements						254		609	
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		43 096	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		-2 261	
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290		
Charges financières						(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		-2 261	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2			
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	2 261		
Réintégrations											
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318					
Provisions non déductibles						322					
Impôts et taxes non déductibles						324					
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options						(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Déductions											
Entreprise nouvelle (44 sexies)						986		342			
Zone franche urbaine (44 octies A)						987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)						127					
Zone revitalisation rurale (44 quindécies)						138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)						981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)						989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)						991					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)						992					
Investissements outre-mer						344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)						345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)						993		350			
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit						346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	2 261		
Déficits											
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356	2 261				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)						dont imputés sur le résultat :		360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	0		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 18/05/2023

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470	49 487	472	3 914	474		476	53 401		
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	49 487	492	3 914	494		496	53 401		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial	495		497		498		499			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	510		512		514		516			
Constructions	520		522		524		526			
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles	560	48 614	562	609	564		566		49 223	
TOTAL	570	48 614	572	609	574		576		49 223	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 18/05/2023

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES						
						Formulaire néant		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises
Fonds commercial						681		683
Autres immobilisations incorporelles						700		705
Terrains						710		715
Constructions						720		725
Installations techniques, matériel et outillage						730		735
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745
Matériel de transport						750		755
Autres immobilisations corporelles						760		765
TOTAL						770		775
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)								
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								
982 32 211								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								
982 bis								
Nombre d'opérations sur l'exercice								
982 ter								
Déficits imputés								
983								
Déficits reportables								
984 32 211								
Déficits de l'exercice								
860 2 261								
TOTAL des déficits restant à reporter								
870 34 472								
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives								
381 6 429								

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	6 429		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	4 854
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	7 122
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	4 588
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 18/05/2023

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
			Formulaire néant	X
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
Total 1	106			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
Total 2	144			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150			
Total 3	152			
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137		
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	du		au	
Date de cessation	186			

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 18/05/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL						2033F
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)						
Formulaire néant						
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	100	
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique		Dénomination				
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre et Nom patronymique		Mr BIAU Jean-Philippe				
Nom marital		% de détention	99,00	Nb de parts ou actions	99	
Date de naissance	22/11/1961	N° Département	99	Commune	Sid-Bel-Abbès	
Adresse (N°, type et libellé voie)		65 Grande Rue				
Code Postal	77130	Commune	Varenes sur Seine	Pays	France	
Titre et Nom patronymique		Indivision BIAU				
Nom marital		% de détention	1,00	Nb de parts ou actions	1	
Date de naissance		N° Département		Commune		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)			
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise		905	Formulaire néant
Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Code Postal	Commune	Pays	

Imprimé 2059H du 18/05/2023

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL

Formulaire néant ☒

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 18/05/2023

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
 DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
 COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant ☒ X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 18/05/2023

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE				2069RCI		
Au titre d'un exercice ou d'une année civile						
				Néant	X	
				PME au sens communautaire		
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)						
				Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)						
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE						
Crédit d'impôt			Montant			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE						
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris						
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME						
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)						
Dont montant préfinancé						
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte				1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail				3		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés				5		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE						
Crédit d'impôt			Montant			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM						
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)						
III - CAS PARTICULIERS						
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			Montant			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			Montant			
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts						
IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux						
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le six février, à 14 heures, les associés de la société A-Dequa Concept, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, se sont réunis au siège social Centre Cial.de la Butte Montceau – 77210 AVON, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts.

Sont présents :

M. BIAU Jean-Philippe qui détient 749 + 1/3 de parts sociales,

Mme.VIALA Martine qui détient 1/3 part sociale,

Mme.LAURENT Geneviève qui détient 1/3 part sociale,

Les membres présents détiennent ensemble 750 parts sociales sur un total de 750 représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts;

L'assemblée est présidée par M. BIAU Jean-Philippe, associé-gérant, présent et acceptant, qui possède ou représente le plus grand nombre de parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque associé
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.



Conseil en Management & Communication

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par 750 voix pour.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide d'affecter, lorsqu'il aura été arrêté et approuvé, le résultat de l'exercice, soit la somme de -2 261 €, de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale : 0 €
 - Dotation aux réserves statutaires et contractuelles 0 €
 - Dotation aux autres réserves 0 €
 - Dotation au poste report à nouveau -2 261 €
- Total -2 261 €

Après affectation,

- Le poste réserve légale sera porté à la somme de : 0 €
- Le poste Report à nouveau sera porté à la somme de : -2 261 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par 750 voix pour.

Troisième résolution

L'assemblée ordinaire des associés confère tous pouvoirs au gérant à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par 750 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et par le gérant.

Le Président de Séance

Le Gérant

**Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice 2022
(clos le 31 décembre 2022)**

Madame, Monsieur, chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- *les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe) ;*
- *le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée ;*

Établissement des comptes annuels

Conformément aux conditions définies à l'article 11 du Code de commerce, aucunes modifications ne sont intervenues dans la présentation des comptes annuels. Les comptes sont issus des supports fournis à l'administration fiscale.

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

En vertu des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, voici des éléments pour apprécier la situation à l'issus du dernier exercice :

- *Situation de la société durant l'exercice écoulé :
L'année 2022 a été une année particulière de par son contexte économique et social qui a vu de plus une baisse sensible des missions à l'extérieur. Ce contexte tend à prouver la nécessité de s'adapter au marché mouvant et incertain.*
- *Evolution prévisible : Cette année a donc vu une diminution sensible du résultat, qui impose non seulement un recentrage de l'activité autour du cœur de métier, mais aussi le développement d'activités adaptées pour trouver de nouveaux marchés.*
- *L'accentuation de produits nouveaux (headshots pour les entreprises, coaching d'image personnelle, présentation d'activité, optimisation du potentiel) est à développer, en présentiel mais également en distanciel, pour inverser la baisse de l'activité enregistrée cette année.*
- *Le résultat de l'année 2022 montre que l'accent doit être mis sur des activités complémentaires dans les domaines de l'image professionnelle notamment avec des prises de vues photo et/ou video sur sites y compris avec drones, dans un soucis de cohérence et de complémentarité des activités, afin de répondre aux besoins spécifiques des clients.*
- *L'adoption de nouvelles techniques marketing ayant pour objet de diffuser au plus grand nombre les prestations proposées devrait permettre de repositionner l'activité de conseil, de formation et de coaching, ainsi que la diffusion de nouveaux produits.*

Conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

En tant qu'associés, les indications suivantes sont à porter à votre connaissance (article 35 du décret du 30 septembre 1953) :

- *Modalités essentielles de ces conventions utilisées:*
 - o *Révision des tarifs, basés sur la politique marketing d'un des leaders du marché*
 - o *La politique tarifaire adoptée est volontairement « haut de gamme ». Cela semble être la meilleure façon pour valoriser la qualité délivrée au client.*
 - o *Le développement conjoint des prestations de conseil en image professionnelle, de formation et de coaching a trouvé un bon accueil et encourage à le mettre en avant, après une stagnation constatée au cours de ces dernières années.*
 - o *L'offre de packaging formation-conseil est à développer également.*
 - o *L'identification d'un besoin de coaching conforte le choix de proposer ce type de service de façon plus ciblée, tout en restant à l'écoute des opportunités d'affaires.*
 - o *Un nouvel horizon se découvre en ce qui concerne le marketing relationnel. Cette piste est à développer pour faciliter la proposition des produits de la gamme à destination d'une clientèle mieux ciblée.*

Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2022 étant négatif (-2 261 €), je suggère aux associés d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- *Dotation à la réserve légale : 0 €*
 - *Dotation aux réserves statutaires et contractuelles 0 €*
 - *Dotation aux autres réserves 0 €*
 - *Dotation au poste report à nouveau -2 261 €*
- Total -2 261 €*

Après affectation,

- *Le poste réserve légale sera porté à la somme de : 0 €*
- *Le poste Report à nouveau sera porté à la somme de : -2 261 €*

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Jean-Philippe BIAU
Gérant de la SARL A-Dequa Concept

